

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### COMMUNIQUÉ DE L'ARCHEVÈCHÉ

Pendant l'absence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, Mgr P.-E. Roy, auxiliaire, est chargé d'administrer le diocèse.

### AU CLERGÉ

*Extrait d'une Circulaire de Mgr l'Archevêque au Clergé en date du 21 avril 1914.*

#### III

Vous voudrez bien, au commencement de la saison d'été, donner de sérieux et salutaires avertissements sur l'obligation stricte et rigoureuse pour toutes vos ouailles de bien sanctifier le dimanche. Rappelez-leur, en particulier, la défense de faire des excursions organisées par des sociétés religieuses ou profanes qui tournent au détriment des bonnes moeurs, causent souvent des désordres et diminuent le respect qui est dû au saint jour que le Seigneur s'est réservé. — Pas de ces courses de chevaux qui attirent, le dimanche, grand nombre de fidèles des paroisses voisines : ce qui donne lieu bien souvent à des accidents, à des abus de boissons enivrantes, à des scènes de désordres graves. — Pas de séances dramatiques, pas de concerts, même pour des fins de charité.

Rappelez-leur également que les pèlerinages ne sont pas des excursions de plaisir, mais de vraie piété, et qu'il faut tenir au caractère strictement religieux qu'ils ont encore, mais qui semble diminuer. Faites-leur remarquer que ceux qui fréquentent les sanctuaires des pèlerinages ne doivent pas le faire en touristes, mais de manière à édifier et à ne pas troubler la piété des pèlerins. Les endroits de pèlerinages ne sont pas des lieux de pique-niques.

Les associations catholiques doivent éviter d'aller faire, dans les paroisses étrangères, des parades qui troublient la paix des villages et détournent les fidèles de leurs exercices religieux et même de leurs devoirs essentiels du dimanche.